

DECISION N° 47/2022

Objet : Renouvellement du bail de location entre la Ville de Sélestat et l'Inspection de l'Éducation Nationale

La Ville de Sélestat a donné en location à l'Inspection de l'Éducation Nationale des bureaux d'une surface de 113,40 m² dans les locaux du bâtiment sis rue du Stade à Sélestat, par bail entré en vigueur le 01/11/2019 pour une durée de trois ans.

Le bail de location étant arrivé à échéance, il s'agit de le renouveler pour une période de six ans.

Le prix de location est fixé à 11 383,57 euros par an, il est indexé sur l'évolution de l'indice des révisions des loyers publié par l'INSEE. Le montant de l'avance sur charge est fixé à 400 euros par mois.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT,

en application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

DECIDE de procéder au renouvellement du bail entre la Ville de Sélestat et l'Inspection de l'Éducation Nationale concernant les locaux situés Rue du Stade, pour une période de 6 ans.

FIXE le prix du loyer annuel à 11 383,57 € et à 400 €/mois le montant de l'avance sur charges.

CHARGE Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Adjoint au Maire, de signer le bail.

Dom/FaH

Fait à Sélestat, le 13/10/2022

LE MAIRE,



Marcel BAUER

Pour ampliation,
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Vincent BETTER

